Au conseil municipal du 12 Février 2019

Mairie de MOISSEY - Bulletin d'information n° 1 – 2019

DANS CE NUMÉRO

Vœux de la Municipalité	1
Tour du Jura cycliste	1
Cabinets Infirmiers à MOISSEY	1
GRAND DOLE PLH PLUi Groupement de commandes	2
Biens Vacants et sans Maître	2
Contrat de bois Façonné	2
Entretien avec Franck DAVID Conseiller Départemental	3
Bus scolaires et Stationnement Esplanade	3
Naissances 2018 à l'honneur Etat civil 2018	3
Subvention classe de neige	3
Infos pratiques et diverses	4
Au Foyer logement	4
Manifestations à venir	4
La Vie au Village	4

VŒUX 2019

Le caveau était rempli ce dimanche 20 janvier pour les vœux de la municipalité.
Le Maire a apprécié la nombreuse participation et a remercié l'assistance et tout particulièrement le personnel communal et les bénévoles qui ont œuvré pour l'animation, l'aménagement et l'entretien de la commune.
2019 verra la fin des travaux de la maison Clément au printemps pour le local infirmier et dans le second semestre pour les 2 appartements. Débuteront également les travaux rue basse et rue de la gare dès mi-février.
Le Maire a annoncé qu'il sera candidat à sa succession pour les prochaines municipales en 2020.
La cérémonie s'est poursuivie par le verre de l'amitié servi par l'équipe municipale et ceux qui l'ont souhaité ont continué ce moment de convivialité autour d'une assiette anglaise.

TOUR DU JURA CYCLISTE

La commune de Moissey sera **village départ** de la 2ème étape du Tour du Jura cycliste le **dimanche 28 avril.** Une étape s'était déjà produite sur notre territoire en 2012 et avait connu un vif succès populaire. Nous tenons à remercier le Grand Dole qui a désigné Moissey comme point de départ.
Depuis 2017 les équipes professionnelles sont engagées dans cette course et nous vous invitons à venir encourager les coureurs au départ bien sur et tout au long de la traversée de notre village.
La municipalité en lien avec le foyer rural et tous ceux qui le souhaiteront organisera des animations autour de cet évènement. Votre participation sera la bienvenue.
Départ fictif place de la fontaine : **12h00**
Retour et traversée du village sur RD 475 : **12h30**
La caravane précèdera le passage des coureurs d'environ 20 minutes.

Cabinets infirmiers

2 cabinets infirmiers sont présents sur la commune :
Stéphanie Vuillemin et ses collaborateurs(trices) s'installeront dans le local communal, 4 grande rue à partir du 1er avril.
Le cabinet infirmier Da Costa/ Legof vous accueille toujours au sein du cabinet médical au 19 rue du mont guérin

Au conseil municipal du 12 février 2019

AVIS SUR LE PLH – PLAN LOCAL HABITAT

Par délibération du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2018-2023, lequel doit guider l'action publique dans ses politiques de l'habitat et du logement.
A partir des éléments du diagnostic d'une part, de rencontres et d'entretiens avec l'ensemble des acteurs du logement d'autre part, des orientations et un programme d'actions ont été élaborés.
Ainsi, ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 5 grandes orientations :

Répondre aux besoins logements à réaliser ou à mobiliser
Agir sur le foncier pour produire différemment et maîtriser le développement résidentiel
Réinvestir le parc existant pour renouveler et développer l'offre locative
Proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles et/ou à besoins particuliers
Piloter et animer la politique locale de l'habitat

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet PLH arrêté par le Grand Dole : Avis favorable

AVIS SUR LE PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le travail mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en collaboration avec la commune et dans le respect des objectifs nationaux de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, a permis d'aboutir au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 janvier 2019.
Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la commune doit rendre son avis sur le projet de PLUi dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.
Le Maire présente au conseil municipal le projet arrêté pour la commune qui fait apparaître les zones constructibles en projet pour les 12 années y compris les deux zones OAP (orientation d'aménagement et de Programmation), celle des Prés d'Amont et celle du Pérousot, et la carte des zones réservées.
Le conseil municipal approuve les documents présentés, ils sont cohérents et tiennent compte de toutes les demandes formulées précédemment. Une réunion du Conseil Communautaire est prévue en avril 2019 ensuite le PLUI sera soumis à enquête publique dans toutes les communes concernées, avec un registre prévu à cet effet. Chacun pourra venir le consulter en Mairie. Vous pouvez dès à présent en prendre connaissance sur le site du Grand Dole à l'adresse http://www.grand-dole.fr—Bandeau URBANISME—PLUI.

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE GRAND DOLE – CLUB ACHETEUR

Le Maire communique au conseil municipal la proposition de la communauté d'agglomération du Grand Dole de participer à un groupement de commande à travers une convention cadre qui permettrait à toutes les communes, par simple courrier de participer ou non aux procédures d'achat, étant précisé que chacune reste libre de mettre en œuvre seule les achats qu'elles souhaitent.
Les domaines d'achat sont très variés, fourniture d'énergie, de bureau, assurance, entretien d'espace vert, etc … Le Conseil municipal accepte de faire partie du « club acheteur » et autorise le Maire à signer la convention correspondante. Le Maire est désigné en tant que titulaire, avec Serge JACQUET comme suppléant.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

Une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire suivant trois procédures distinctes, selon que le propriétaire est ou non identifié. Le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de lancer la procédure suivant les 2 procédures ci-dessous, étant précisé que la troisième ne concerne pas la commune (bien inscrit au Domaine et la commune n'en a aucun).

- Acquisition de plein droit (art. L 1123-2 du CG3P) : Une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire lorsque ce bien était détenu par **un propriétaire décédé depuis plus de 30 ans et dont les héritiers n'ont pas accepté la succession** (expressément ou tacitement) durant cette période.
- Acquisition mentionnée à l'article L 1123-3 du CG3P : Une commune peut se porter acquéreur d'un bien sans maître sur son territoire lorsque ce bien n'a **pas de propriétaire connu et pour lequel les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans** ou l'ont été par un tiers.

Cette procédure lancée en 2016 a permis à la commune d'incorporer 14 parcelles dans le domaine public communal. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à lancer les procédures nécessaires suivant les situations rencontrées par rapport aux articles ci-dessus. 23 parcelles pourraient être concernées. La commission communale des Impôts devra se prononcer également sur ce projet.

CONTRAT BOIS FAÇONNÉ

Considérant que depuis 2016, la commune a mis en place la vente de bois façonné, en complément de l'affouage, ce principe nécessite de faire couper le bois par un professionnel, de le sortir de la forêt et de le stérer au bord du chemin. Pour 2019, cette prestation pourrait être réalisée par l'entreprise EPAILLY de Menotey si le conseil municipal accepte la prestation proposée à raison de 20 € le stère.

Le montant de la prestation supplémentaire à charge de l'affouagiste en cas de débardage du bois à son domicile est le suivant : soit 7.00 € le stère - Coût de la prestation sciage, 6.50 € le stère diamètre 50 cm, 7.00 € le stère diamètre 33 cm et 25 cm.

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise EPAILLY et autorise le Maire à signer le contrat.
Montant du stère qui sera facturé par la commune aux intéressés = valeur du stère façonné facturé par l'entreprise 20 € plus la taxe d'affouage 5 € en zone accidentée soit 25 € pour 2019.

Le Maire a reçu en Mairie M. Franck DAVID, Conseiller Départemental le 01 février.

Ce fut l'occasion de lui présenter les projets à venir, même s'ils ne sont ni formalisés, ni priorisés :

- Un gymnase qui nécessiterait le soutien du Grand Dole,
- La création d'un pôle scolaire attendu par l'Education Nationale avec les communes du Grand Dole proches de Moissey. La commune a tous les atouts pour accueillir cette structure. Franck David s'engage à organiser une réunion avec les communes concernées.
- Le projet de déviation qui n'est pas abandonné mais n'est pour l'instant pas une priorité au niveau du conseil départemental (il a retenu les travaux sur les ponts).
- Projet de construction d'un nouveau vestiaire de foot.

les projets en cours :

- Une demande de rendez-vous avec les services des routes qui a été faite par courrier à Monsieur Clément PERNOT pour étudier une déviation de la Rue de la Serre de manière à ce que les camions de la carrière rejoignent la RD 475 par la voie communale C2 d'Offlanges puis le chemin rural dit de Blanc Saule et de Beauvernois qui permettraient aux camions de relier la RD 37 à la RD 475 à proximité du carrefour de MONTMIREY-LA-VILLE. Cela pourrait constituer une première tranche de déviation de la commune.
- Un arbre à couper devant la maison DUBUC pour des raisons de sécurité et permettant un déplacement du radar pédagogique pour plus de visibilité.

Les projets ne manquent pas et Monsieur DAVID a assuré qu'il soutiendra les dossiers de la commune.

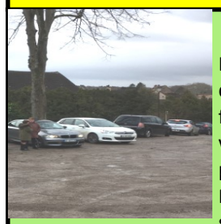

BUS SCOLAIRES

L'entreprise de transport nous informe qu'aux horaires de sortie de classe en fin d'après-midi, le stationnement des voitures est particulièrement gênant pour les bus.

Nous demandons aux parents que le stationnement VL soit effectué de façon à ne pas gêner la manœuvre des bus sur l'esplanade. Merci.

Les naissances 2018 à l'honneur à l'occasion des vœux de la municipalité

Au nom du CCAS, Céline MONIN, Présidente de la commission communale d'action sociale, a remis aux parents d'enfants nés en 2018 un bon cadeau d'une valeur de 30.00 €

ÉTAT CIVIL 2018

6 Avis de Naissances

BERNOUX Eden - BLAEVOET Clémence - CHATELAIN Lou - MESPLIÉ Léa - NOLOT Noah -RACINE Lya

4 Mariages

BACHELET Myriam - COUTOT Philippe
GOMET Séverine - GUY Romain
LECORDIER Marine - HÉRON Grégoire
MOUCHOT Emilie - LAPORTE Pierric

8 Décès

BÉJEAN Gabrielle - BERTHIER Simone - MOURAUX Simone
RAPOSO Gérard - SCHORSCH Georges - TERRIER Claudette
THOMAS Georges - THOMAS Roland

LOGEMENT MAIRIE

Le logement de la Mairie est libre à la location. S'agissant d'un loyer conventionné, la dernière révision en juillet 2018 fixe le montant du loyer mensuel à 264.65 €. Une annonce est parue sur le Bon coin.
Les travaux de rafraîchissement par l'équipe des bénévoles étant quasiment terminés, Le Maire en profite pour remercier et féliciter toute l'équipe pour le résultat final, Serge, Céline, Fabrice, Sébastien, Didier, Christophe, un grand merci à tous.

LOCAL INFIRMIER 4 Grande Rue

Le Conseil Municipal, accepte de louer à Madame Stéphanie VUILLEMIN le local au rez-de-chaussée de l'immeuble 4 Grande Rue à compter du 01/04/2019 en local professionnel infirmier sur les bases énoncées ci-dessous.

- Bail professionnel de 6 ans qui prendra effet au 01/04/2019 avec une possibilité de sortie à tout moment, en respectant un délai de préavis de 6 mois.
- Loyer annuel de 3 000 €, soit 250 € mensuel révisable annuellement sur l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié trimestriellement par l'INSEE, à la date anniversaire du premier paiement en avril 2020. L'indice de référence sera celui du premier trimestre 2018 fixé à 111.87.
- Surface locative 53 m2 dont archives 15 m2 et cabinet 22 m2.

SUVBENTION ÉCOLE CLASSE DE NEIGE

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de subvention adressée par le directeur des écoles de MOISSEY, en vue d'organiser en 2019 une classe de neige à LAMOURA avec les 84 élèves du RPI du Mont Guérin - 32 enfants de MOISSEY sont concernés : montant de la subvention 60 € par enfant de MOISSEY soit 1 920 € au total. Il est expressément demandé que l'aide communale vienne directement et en totalité en déduction de la part financière revenant à la famille de MOISSEY concernée.

L'école a mis en place une cagnotte participative pour le financement de la classe de neige à Lamoura au mois de mars… Voici le lien à partager

https://trousseaprojets.fr/projet/704-notre-plus-belle-semaine-de-l-annee

Infos pratiques

Déchetterie de Montmirey-le-Château
Horaires 2019
Du 02/01/2019 au 24/03/2019
Mercredi 9h30-11h45
Et Samedi 9h30-11h45 - 13 h 30-16 h 45
tél. *03 84 70 26 76*

Crèche La Nounourserie
tél. *03 84 69 53 98*

Mairie
mairiemoissey@wanadoo.fr
Ouverture du secrétariat
MATIN **Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30**
APRES-MIDI **Mardi 13 h 30 à 18 h 30**
Jeudi 16 h 30 à 18 h 30
tél. *03 84 70 24 93*
LE MAIRE VOUS RECOIT SUR RENDEZ-VOUS
LE CONTACTER AU *06 28 82 39 33*

Bureau de Poste
Matin du lundi au vendredi : 08 h 50 à 11 h 25
et le samedi 08 h 15 à 09 h 45
tél. *03 84 70 24 61*

Gendarmerie
Accueil public le samedi de 08 h à 12 h
tél. *03 84 70 20 35*

Conciliateur de Justice
Sur rendez-vous (en Mairie)
Le 1er et 3ème jeudi du mois de 9 h à 13 h
RDV au 07 82 95 90 03 ou par mail :
jacques.brigandet@conciliateurdejustice.fr

ÉLECTIONS

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales.
Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). Suppression de la date limite du 31 décembre suite à la loi n° 2016-1048.

Pour vous inscrire, trois solutions :

- en ligne sur le site du service public Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété.
- en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété **À savoir :** Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires .

Manifestations à venir à MOISSEY

Samedi 02 mars U15 Moissey/Jura Dolois 14h30
Dimanche 03 mars Moissey1/ Montbarrey 15h
Samedi 09 mars U11 Moissey/Aiglepierre 14h30
Dimanche 10 mars Moissey2/Rahon
Samedi 16 mars U15 Moissey/Mont s/sV. 14h30
Samedi 16 mars soirée St Patrick 20h caveau
Dimanche 17 mars Moissey1/Plaine 39-2 15h
Samedi 23 mars U15 Moissey/GJ Jura centre 15h
Dimanche 24 mars Moissey2/Plaine 39-3 15h
Dimanche 31 mars Moissey2/Montbarrey2 15h
Dimanche 07 avril Moissey1/Souvans 15h

ATELIERS BONS JOURS AVEC L'ADMR :

Peu de participants à la réunion de présentation au Caveau ce 19 février en partenariat avec l'ADMR. Organisée pour faire connaître le programme de prévention composé de 7 ateliers, labellisés et animés par des professionnels, autour de la nutrition, l'équilibre, la forme au quotidien, la mémoire, le sommeil, le tonus ou la vitalité, et destinés aux personnes de plus de 60 ans qui vivent à domicile, ils pourraient être organisés sur le secteur si au moins 8 personnes se font connaître. Renseignements auprès de l'ADMR 03 84 85 66 03 —Documentation et bulletins d'inscription dispos en Mairie ou Fédé ADMR : clevrieri@fede39.admr.org

FOYER LOGEMENT

Le 26/01 dernier, la chorale « L'Echo de la Serre » est venue donner un spectacle à destination des résidents mais aussi du public extérieur dans lequel figurait notamment plusieurs membres du Conseil Municipal

C'est donc devant une assistance de près de 50 personnes que la vingtaine de choristes sous la houlette de Clotilde Moulin a donné un récital de chansons anciennes et actuelles pour la plus grande joie des spectateurs présents.
Ce bel après midi s'est terminé autour d'un pot de l'amitié réunissant artistes et spectateurs.

TRAVAUX REMPLACEMENT DE CANALISATION EAU RUE BASSE ET RUE DE LA GARE :

Le démarrage des travaux de changement de canalisation programmé par le Syndicat des Eaux de Montmirey confiés à l'Entreprise PETITJEAN est prévu le 20 février, durée 2 mois minimum, ensuite ce sera l'enfouissement des réseaux, pour une durée prévisionnelle de travaux de 3 mois, avec le programme communal SIDEC.
Après viendra la réfection, l'aménagement et la sécurisation des rues.
Une réunion publique sera organisée courant avril avec les riverains concernés pour échanger sur le réaménagement des rues.
Pendant la période des travaux nous vous demandons d'être patients et compréhensifs pour la gêne occasionnée.